

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.019

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 MARS 2000

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. ET MME MORLAND

VOTE : UNANIMITE

La ville possède un terrain situé 15 Rue des Renards cadastré section BE N° 99 pour 978m².

M. et MME MORLAND demeurant 1 Rue des Trembles à ROYAN ont fait part de leur intérêt pour ce terrain et signé le 23 Février 2000 devant Me LEROUX Notaire une promesse d'achat moyennant la somme de trois cent dix sept mille huit cent cinquante francs (317.850 Frs HT) hors taxes payable comptant à la signature de l'acte.

Les services fiscaux, consultés le 25 octobre 1999, ont estimé par lettre du 20 décembre 1999 la valeur du terrain entre 283.620 Francs et 317.850 Francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux,

Vu l'avis des Domaines en date du 20 décembre 1999

Vu la promesse d'achat signée le 23 février 2000 par M. et MME MORLAND,

Vu l'avis de la commission des permis de construire,

Considérant que ce terrain n'est d'aucune utilité pour la ville,

DECIDE :

- d'aliéner au profit de M. et MME MORLAND demeurant 1 Rue des Trembles à ROYAN la parcelle de terrain sise 15 Rue des Renards cadastrée section BE N° 99 pour 978m² moyennant la somme de trois cent dix sept mille huit cent cinquante francs (317.850 Frs HT) hors taxes payable comptant à la signature de l'acte

- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acte de vente ainsi que l'acte lui-même,

- de désigner Me LEROUX notaire à ROYAN choisi par l'acquéreur pour la rédaction de l'acte authentique

- d'imputer la recette correspondante au budget en cours à la date de signature de l'acte

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS